



## COMMUNE DE SIMANDRE

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 novembre 2025 à 19h00 à la mairie (13 présents), 2 absents excusés ayant donné pouvoir, 2 absents excusés (sans pouvoir) et 1 absent non excusé.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du CGT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur Pascal CLERC est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Il présente notre stagiaire (stage découverte au métier de secrétariat de mairie) et demande ensuite à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour adopte le compte-rendu du 04 septembre 2025.

Monsieur le maire demande à l'assemblée à inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour de cette séance : remplacement du radar pédagogique à la Cathetière. Le conseil accepte à l'unanimité des présents.

Présence au conseil d'un administré de la commune.

Le conseil municipal, à 15 voix pour :

- DONNE SON ACCORD** pour refacturer le montant du devis du remplacement du radar pédagogique de la Cathetière au responsable des faits. **AUTORISE M. le maire** à émettre un titre de recette d'un montant de 2 700.97 € au compte 70878 (le maire n'a pas pris part au débat et à ce vote et, est sorti de la salle du conseil).
- PRÉVOIT 2 décisions modificatives :**
  - Commune : virements de 6 082.80 € du compte 2157 (matériel et outillage technique) au compte 2188 (autres immos corporelles) pour permettre de régler la facture Decolum illuminations de 6 082.80 €.
  - Assainissement : virements de 3 828.84 € du compte 2031 (frais d'études) au compte 21532 - op 13 (réseau eaux claires parasites) pour permettre de régler la facture Cabinet Charpentier de 7 980.00 €.
- DÉCIDE** d'adhérer au contrat proposé par le centre de gestion de Saône et Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES/RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à L'IRCANTEC, à compter du 1er janvier 2026. Opte pour la franchise de 30 jours et autorise M. le maire à signer le contrat et tout document afférent. Rappelle que les crédits sont prévus au budget.
- DÉCIDE** de ne pas restituer la caution d'un montant de 280 € versée à l'entrée dans le logement n°5 des Lauriers par la locataire vu le montant des travaux à prévoir pour la remise en état du logement. **LIBÈRE** la caution par un mandat au compte 165 (divers). **ÉMET** un titre concernant le remboursement des frais au compte 70878.
- DÉCIDE** de verser une prime de piégeage à la société de chasse de Simandre d'un montant de 329 € (soit 94 animaux prélevés x 3.5 € = 329 €). **DIT** que cette somme est prévue au budget.
- Aménagement place de la mairie :** Présentation du nouveau projet de réaménagement de la Place de la mairie ; le conseil est favorable à cette nouvelle version et prévoit de délibérer lors de la prochaine séance pour notamment prévoir les demandes de subventions afférentes. Une réunion publique d'information sera prévue le mercredi 10 décembre 2025 à la salle des fêtes à 20 heures pour recueillir l'avis de la population et des usagers.
- Projet de remplacement du tracteur vieillissant des services techniques.** Le conseil émet un avis favorable et autorise la maire à définir un cahier des charges et lancer une consultation de marché public pour le remplacement du tracteur et l'achat d'une épareuse. Création d'une commission spécifique à ce projet dont les membres sont : Messieurs GALOPIN, CLERC, PETIT, TOMBO. Prévoir la reprise de notre tracteur actuel.
- ENTEND** diverses informations et questions :

**8.1** Dans le cadre de l'adhésion de la commune à la prestation de Conseil en Energie Partagé (CEP) portée par le SYDESL ; M. Le Maire présente la proposition financière pour la poursuite de cette mission, établie sur la base d'un nouveau règlement d'intervention. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition et charge le maire de la signer.

**8.2** Information et présentation de l'étude portée par le SYDESL dans le cadre d'une analyse et des recensements des bâtiments sur lesquels il serait potentiellement envisageable d'installer des panneaux solaires.

**6.5** Information sur l'arrêté permanent de la DRI réglementant la circulation au carrefour de la RD 933 avec la RD344.

**8.3** Courrier d'information du Département de Saône-et-Loire sur l'attribution d'une subvention de 18 357 € au titre des amendes de police pour la création du chemin piétonnier situé "Route de Saône".

**8.4** Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) du SIERL (rapporteur M. Jean-Pierre TOMBO). La commune compte 946 abonnés et notre consommation est en baisse à Simandre.

**8.5** Pour faire suite à l'évolution et la migration du logiciel Windows 10 vers Windows 11, le maire informe l'assemblée qu'il va falloir prévoir le remplacement des ordinateurs de la mairie.

**8.6** compte rendu de la réunion de la commission des finances (rapporteur M. Pascal CLERC).

**8.7** Compte rendu de la réunion du conseil jeunes (rapporteur M. Yves CONCHAUDRON). Recrutement de nouveaux membres. Préparation du stand pour la soirée des illuminations du dimanche 07 décembre.

**8.8** État d'avancement du projet de la salle multi usages. Notre dossier est passé à la sous-commission d'accessibilité le jeudi 6 novembre et a été accepté. Dans l'attente du passage à la commission de sécurité et lancement du marché public (prévision d'un marché simple avec 1 seul lot) dès début 2026.

**8.9** information sur l'établissement du calendrier des manifestation pour l'année 2026 lors de la réunion du jeudi 02 octobre.

**8.10** Le logement n°5 à la résidence des Lauriers est totalement rénové. Visite prévue courant semaine prochaine pour ceux qui le souhaite.

**8.11** 2<sup>ème</sup> édition de l'atelier buste du jeudi 06 novembre. Prévoir le versement de la subvention d'un montant de 300 € allouée au mois d'avril à l'association "Toujours femme" de Chalon-sur-Saône.

**8.12** Convention AAPPMA : Pour faire suite à la vente des cartes de pêche à l'agence postale suite à la demande de l'association « les Amis du Port », la commune a reçu un chèque d'un montant de 52.34 € conformément à la signature de la convention signée en début de saison. Après concertation, la commune a décidé de ne pas percevoir cette indemnité et propose de leur restituer.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.**

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 17 novembre 2025 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,  
Christophe GALOPIN



Le secrétaire de séance,  
Pascal CLERC

A blue ink signature of Pascal CLERC, the secretary of the meeting.